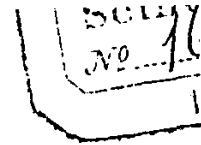
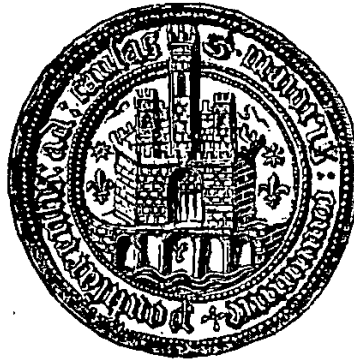


MÉMOIRES



DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ARRONDISSEMENT
DE PONTOISE
ET
DU VEXIN

TOME VII



PONTOISE

IMPRIMERIE DE AMÉDÉE PARIS

1885





PROCÈS-VERBAL

Des fouilles faites dans le monument mégalithique récemment découvert sur la commune d'Arroville, canton de Marines, Seine-et-Oise, en la propriété de M. de Beurnonville.



Le 13 février 1884, M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville (Oise), me donnait avis d'une découverte importante sur la commune d'Arroville, canton de Marines (Seine-et-Oise). On venait de mettre à jour une tombelle, ou lieu de sépulture antique ; mais en même temps mon savant confrère me faisait connaître que de graves difficultés empêcheraient peut-être les fouilles de notre monument. Ces difficultés provenaient de la part du propriétaire du bois où se trouvait notre construction souterraine, car il avait loué avec promesse de vente le susdit terrain ; et surtout de la part d'un carrier qui avait été autorisé à exploiter les pierres qui se trouvaient précisément autour de notre antique sépulture.

Il y avait péril en la demeure, car le carrier, excité par l'idée fixe de trouver un trésor dans les fouilles de cet antique cimetière, se montrait intraitable à nos observations et à nos promesses, et notre tombelle était menacée de disparaître : déjà le Vandale avait détruit une partie des pierres qui servaient à recouvrir le monument : l'une de ces pierres brisées mesurait dix mètres de long sur deux d'épaisseur.

De mon côté, j'informai, sans retard, M. le Sous-Préfet de Pontoise de notre découverte et des difficultés qui s'opposaient aux travaux des fouilles, le priant de m'autoriser à nommer une Commission spéciale, pour nous aider dans cette difficile opération.

Le 15 février 1884, deux jours après l'avis que m'avait donné M. l'abbé Barret, l'un de nos plus savants et zélés archéologues, la Commission était ainsi composée :

M. Chouquet, maire d'Arronville ;

M. l'abbé Barret, curé d'Amblainville et membre de plusieurs Sociétés savantes ;

M. Tavet, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise ;

M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam et vice-président de ladite Commission.

Toutes difficultés étant levées, nous nous sommes transportés à Arronville, sur l'emplacement de notre monument mégalithique. Nos fouilles n'ont pu s'étendre que sous une petite partie de la tombelle ; nous avons dû nous arrêter devant un amas considérable de débris de roches, formé par l'exploitation des carriers, qui encombrait la partie supérieure du monument. Mais les premiers déblais nous ont permis de reconnaître, avec certitude, qu'il s'agissait ici d'une antique sépulture, ainsi que l'attestaient l'étroite ouverture servant à introduire les morts (1) et les nombreux débris d'ossements humains, parmi lesquels ne se rencontrait aucun vestige de fauves carnassiers ni d'animaux domestiques.

Ce premier travail terminé et ne pouvant se continuer, nous avons donné des ordres pour faire enlever les déblais qui couvraient le monument, sans permettre aux ouvriers de faire la moindre fouille dans l'intérieur de la tombelle. M. le Maire d'Arronville a bien voulu surveiller l'exécution de nos ordres, et les mesures prises par ce magistrat nous donnent l'assurance que l'intérieur du monument n'a été fouillé que sous notre surveillance exclusive.

Indiquons maintenant l'orientation et les diverses dimensions du monument mégalithique.

L'ouverture de cette nécropole est au sud-ouest ; cette orientation est assez fréquente dans nos contrées ; toutefois, l'ouverture de ces monuments était presque toujours vers la déclivité du terrain ; cette disposition facilitait l'entrée des corps.

Le porche, qui est en assez bon état de conservation, occupe deux mètres en longueur et largeur dans œuvre. L'obturateur est de

(1) Les obturateurs des *loculi*, dans les catacombes, semblent avoir conservé cette forme primitive.

forme ovale, mais il est en partie brisé, ou mieux usé par un long service : il porte environ 50 centimètres de haut sur 60 de large ; cette pierre est déposée au presbytère d'Amblainville.

Le monument, dans œuvre, mesure près de 14 mètres de long sur deux de largeur, et sa hauteur varie de 2 mètres 50 à 3 m. 50.

Des dalles de 4 à 5 centimètres d'épaisseur, juxtaposées comme sur les voies étrusques ou romaines, servaient de pavage : cette espèce de sol se rencontre dans presque tous les monuments mégalithiques.

Deux grosses pierres de roche dure, telles qu'on les trouve dans la localité, recouvraient le monument : malheureusement, la plus grande de ces roches, qui mesurait près de dix mètres, a été brisée par le carrier qui l'a débitée pour en tailler des bordures de trottoirs. Il serait facile de recouvrir notre tombelle de pierres de même nature et de même forme ; elles se trouvent aux environs.

Ce lieu de sépulture a été violé comme presque toujours ; l'avidité de l'homme l'a porté jusqu'à fouiller dans les sépulcres, pour y trouver des trésors : de là ces exécutions qu'on gravait sur les monuments funèbres, contre les profanateurs. Toutefois, il est difficile d'assigner l'époque de la violation de notre lieu de sépulture ; comme il est également bien difficile de fixer l'époque où l'on a commencé ces sortes de cimetières, que l'on rencontre presque partout. M. Alexandre Bertrand, notre illustre collègue, malgré son grand savoir, n'a pas osé, à ce que je sache, se prononcer sur cette question. Peut-être n'y aurait-il pas une trop grande audace à indiquer cinq cents ans avant et après notre ère. Ce n'est qu'au ^ve siècle qu'on a commencé à faire des inhumations autour des églises. Les instruments en silex, les débris de bronze et de fer, les vases de terre, ou les tessons de différentes factures et provenances, enfin, les monnaies gauloises et romaines qu'on rencontre parfois dans nos tombelles, sembleraient autoriser notre assertion. Mais nous devons faire remarquer que nous n'avons rencontré ni bronze ni fer dans nos fouilles ; ce qui permettrait de dire que la construction de ce sépulcre a précédé l'introduction du bronze et du fer dans nos Gaules, et que son érection remonte, toujours suivant le docte conservateur du musée de Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de pierre (1).

Nous avons trouvé dans notre tombelle quelques instruments en silex, tels que couteaux brisés, grattoirs, un poinçon en os taillé ; plus des tessons d'une facture très grossière, ornés cependant de

(1) Nous devons dire qu'on a trouvé les débris d'un instrument en fer, peut-être un couteau ou poignard, mais, il est à croire que cet instrument a pu être introduit, lors d'une fouille qui semblerait ne pas remonter au delà du ^{xv}e ou ^{xvi}e siècle.

dessins faits en creux avec l'ongle du pouce. La couverture de ces débris de vases était noire, mais sans glaucis; l'intérieur indiquait une pâte rouge de brique. Il était visible qu'ils avaient subi l'action du feu assurément; ces tessons, d'une poterie rudimentaire, doivent appartenir à l'origine de la construction de ces tombeaux de famille ou de castes. Ces tessons ont été recueillis; une partie se trouve déposée au presbytère de l'Isle-Adam. Nous devons également signaler la découverte d'une corne de cerf, dite pioche; cet instrument était destiné à creuser des puits de marne où se rencontrent des silex qu'on travaillait diversement, pour les usages de la vie, à l'âge de pierre, époque fort incertaine.

En outre, nous avons extrait de notre cimetière, avec une grande quantité d'ossements humains, près de cent quatre-vingts crânes, ce qui indique un long usage de notre nécropole. Plusieurs de ces crânes sont d'une parfaite conservation, et parmi ces débris humains, on reconnaît aisément des têtes d'hommes, de femmes et d'enfants; la plupart sont d'une belle conformation, mais nous en avons remarqué plusieurs qui, par la proéminence de la mâchoire et la dépression du front, nous ont paru appartenir soit à la classe des esclaves, soit à la catégorie des êtres abrutis. (L'on sait que les Gaulois et les Romains avaient à leur service des esclaves plus ou moins dégradés). Nous avons soigneusement mis de côté quelques-uns de ces crânes exceptionnels, qui peuvent intéresser la science; ils sont déposés au presbytère d'Amblainville.

Nous devons faire observer qu'à l'extérieur du monument le sol se trouvait calciné par l'action du feu, et que quelques fragments d'os, entre autres un crâne, avaient également été atteints par les flammes. Nous pensâmes tout d'abord que notre monument avait primitivement servi d'habitation. Les premiers pionniers qui s'étaient aventurés dans nos forêts avaient creusé ces retraites souterraines pour se protéger contre les fauves et les carnassiers, qui abondaient dans nos Gaules. Quelques-uns de nos savants archéologues ont admis cette opinion; nous n'avons pas autorité pour les contredire.

Toutefois, après un sérieux examen, nous avons conclu que ce feu n'avait nullement servi à l'action des corps, car le foyer n'occupait qu'un très petit espace. On est en droit de ne voir dans ces restes calcinés qu'un feu allumé pour désinfecter le lieu de sépulture aux jours de nouvelles inhumations. Aussi, nous nous faisons honneur d'ajouter notre timide témoignage à l'affirmation de M. Alexandre Bertrand, qui déclare que tous ces monuments mégalithiques n'ont jamais eu d'autre destination que de servir aux sépultures humaines.

Nous le répétons, l'étroite entrée de ces hypogées est un argument invincible contre toute autre hypothèse.

Il nous reste à ajouter que la contrée où se trouve notre monument renferme des trésors archéologiques. Déjà, l'année dernière, nous avons visité et fouillé une sépulture semblable ; d'autre part, on a découvert un atelier d'instruments en silex ; deux dolmens et une caverne sont également signalés.

Ont signé : MM. CHOUQUET, maire d'Arronville ;
L'abbé BARRET, curé d'Amblainville ;
C. TAVET, membre de la Commission des
Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.
L'abbé GRIMOT, curé de l'Isle-Adam et
vice-président de la même Commission.

POUR COPIE CONFORME :

A l'Isle-Adam, le 6 Août 1884.

J.-B. GRIMOT,
Curé, chanoine honoraire.

